

Brève d'INFO6

L'actualité du SDIS 06 en direct !

► ZOOM SUR

Le groupement fonctionnel informatique et télécommunications

L'agenda

Le SDIS 06...

Lundi 30 novembre 2009

Comité d'État-Major

En présence de la Direction générale, des Chefs de GF et de GT

Vendredi 4 décembre 2009 à 16h30

Cérémonie de la Sainte Barbe

Etat-Major

Vendredi 4 et

samedi 5 décembre 2009

23^{ème} Téléthon

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, toujours fortement impliquée dans ce noble projet, a choisi cette année comme slogan « **Toujours avec vous** », afin que les malades ne se sentent pas oubliés dans leur combat quotidien contre l'adversité.

Lundi 14 décembre 2009

09h00 : CCDSVP

10h30 : CTP

14h30 : CAP PATS

15h45 : CAP SPP

Mardi 15 décembre 2009

17h00 : CATSIS

Jeudi 17 décembre 2009 à 09h00

Conseil d'administration

DEUX GRANDS DOMAINES DE COMPÉTENCES :

L'INFORMATIQUE ET LES TELECOMMUNICATIONS

Le G.F.I.T. assure la mise en place, la maintenance, la gestion et l'évolution des infrastructures, matériels et logiciels informatiques, radio et téléphonie nécessaires aux activités opérationnelles et administratives du SDIS 06.

Afin de permettre à ces installations de fonctionner 24H/24 et 7J/7 un réseau d'astreintes a été mis en place pour la radiocommunication et la téléphonie, ainsi que des contrats de maintenance avec différents prestataires de services.

Le budget annuel consacré est d'environ 2.300.000 euros en investissement et 2.340.000 euros en fonctionnement.

Afin d'être au plus près des utilisateurs et du terrain, le G.F.I.T. a confié à une équipe de 3 SPP la mission de Coordination avec les Groupements territoriaux.

Ses objectifs principaux sont :

- l'interface entre les services gestionnaires du G.F.I.T. et les GT afin d'optimiser le traitement des demandes,
- la coordination des services gestionnaires lors des « grands rassemblements » (le Festival de Cannes, le sommet de l'OTAN, les grands concerts...) et la mise en place de moyens de communications (radio, téléphones, PC...).

Dans le respect de ses domaines de compétences et dans la continuité du Schéma Directeur des Systèmes d'Information lancé en 2007, le G.F.I.T. est fortement impliqué dans des projets structurants du SDIS 06.

LES PROJETS REALISES RECEMMENT

En Informatique :

- Mise en œuvre des progiciels « ASTRE » depuis octobre 2009 (migration de l'application de gestion financière SDL7), « AIR DELIB » (gestion des délibérations), et mise en œuvre de la fonctionnalité, baptisée provisoirement « KIM Hotline » (« maintenance corrective de niveau 3 » déjà déployée sur le GT Ouest ; permet de formaliser des demandes au niveau des CIS et groupements pour une plus grande réactivité en traitement des demandes.)
- Mise en place en partenariat avec le service des Télécommunications des nouveaux locaux techniques de Bon Voyage après travaux de rénovation du CIS.

En Télécommunications :

- La rénovation du réseau radio (gestionnaire de voies radio du CODIS, points hauts), complément de couverture des GT Nord et EST (Mont Agnelino, Mont Méné) et modification de l'implantation des panneaux solaires au Mont Agnelino.
- Le remplacement des autocommutateurs téléphoniques des sites de Cannes et Grasse (conformément au marché lancé en 2005) pour le renouvellement de l'ensemble des

autocommutateurs du SDIS 06.

- Le renouvellement des appels sélectifs 5 tons du GT Nord.

LES PROJETS EN COURS

En Informatique :

- **Projet SIOP** : Système d'Information Opérationnelle concernant la mise en place d'un système de traitement et de gestion de l'alerte départemental comprenant 2 CTA d'arrondissement et le CODIS 06 (dossier présenté en CAO le 24/11/2009 et en CASDIS le 17/12/2009).
- **Projet SIPA** : Système d'Information de Pilotage des Activités des services du SDIS 06, visant à mettre à disposition à travers un portail Intranet dédié, des indicateurs de qualité et des tableaux de bord d'aide à la décision (déploiement prévu en décembre 2009).
- **Projet SIRH** : Système d'Information des Ressources Humaines visant à remplacer l'actuel logiciel HR ACCESS par le logiciel CIVITAS (déploiement prévu en juin 2010, début des formations en décembre 2009).
- **Projet KIM Hotline** : Poursuite du déploiement du projet sur l'ensemble des autres GT.

En Télécommunications :

- Le remplacement des autocommutateurs téléphoniques des différents sites de Nice.
- La mise à niveau du parc des émetteurs-récepteurs portatifs analogiques 400 Mhz et leurs équipements de tête.
- L'étude de migration sur réseau Radio numérique ANTARES.

QUELQUES CHIFFRES ...

Le parc informatique : 900 micro-ordinateurs et 300 imprimantes, répartis sur tout le département. Pour les centres du moyen et haut pays, desservis la plupart par une ligne réseau ADSL, l'équipement de base est 1 ordinateur, 1 imprimante tout-en-un (imprimante / fax/ scanner/ copieur) et un onduleur individuel.

Le parc radio : 21 points hauts, 20 relais, 3972 récepteurs d'appel sélectif, 1720 E/R mobiles, 2585 E/R portatifs, 71 stations fixes, 2 relais mobiles.

Le parc téléphonie :

Près de 550 000 appels d'urgence reçus, « 112 » et « 18 » confondus (sur les 5 CTA et le CR112), 210 télécopieurs, 38 autocommutateurs téléphoniques, 338 lignes analogiques et numériques, 48 liaisons spécialisées, 280 portables GSM.

Le groupement fonctionnel informatique et télécommunications est largement sollicité. Son rôle de gestionnaire et ses compétences opérationnelles sont essentiels au bon fonctionnement des services de notre établissement.



FOCUS SUR

L'utilisation des véhicules de service ou en « pool »

La note 2009-4212 du Directeur départemental relative à l'utilisation des véhicules de service ou en « pool » adressée au Chefs de GF et de GT en date du 14 octobre dernier rappelle l'obligation de la hiérarchie d'organiser la gestion des véhicules et le respect des règles définies.

En effet, force est de constater qu'il y a eu un usage abusif des véhicules légers au sein du Corps départemental, des infractions au Code de la route commises en dehors de toute intervention opérationnelle et que certains agents se permettent d'utiliser des véhicules identifiés en « pool » à titre personnel sans qu'aucun contrôle ne soit diligenté par les échelons hiérarchiques concernés et en dehors de toute mission liée au SDIS. Dans cette catégorie précise des véhicules non affectés, seuls les agents qui effectuent pour le compte de l'établissement, des permanences, astreintes techniques ou opérationnelles, et seulement lors de ces périodes, sont autorisés à rejoindre leur domicile avec le véhicule de service ; tout autre usage à titre personnel pendant cette durée d'astreinte est strictement interdit. Chaque déplacement doit faire l'objet d'une traçabilité. Par ailleurs, ces véhicules doivent être remisés

dans les sites du SDIS en fin de semaine sauf cas exceptionnels précipités.

Le Directeur, dans ses précédentes notes aux Chefs de GF et de GT, demandait déjà d'une part de veiller personnellement à l'application stricte des règles relatives à l'utilisation des véhicules de service, et d'autre part de ne tolérer aucune dérogation ou dérive à ces principes de base.

Rappel de quelques points réglementaires

Principe d'éligibilité

Sauf dérogations exceptionnelles accordées par le DDSIS et au regard de circonstances particulières, les agents éligibles à cet avantage doivent répondre aux caractéristiques suivantes (quel que soit le statut SPP, SPV ou PATS) :

- Fonction de Chef de service minimum
- Ou Chef de CIS (quel que soit le grade et le type de CIS) sous réserve de disposer d'un effectif mixte SPP/SPV et d'une garde H24 de 4 hommes minimum ou Adjoint au Chef de CIS de type CSP uniquement.

Par ailleurs, l'agent doit occuper un emploi à temps complet exclusivement et ne doit pas avoir sa résidence administrative sur la même emprise foncière que sa résidence familiale (logement en caserne).

Le contrôle des carnets de bord

Les carnets de bord doivent être à jour. Les Chefs de GF et de GT doivent veiller à conserver les carnets arrivés en fin de vie. Il leur appartient de les vérifier régulièrement. Toute anomalie constatée, soit :

- constat d'un usage abusif en terme de destination,

- kilométrage inexpliqué au regard du trajet domicile/travail,

- constat ou suspicion d'un usage à titre privatif, doit faire l'objet d'un entretien avec l'intéressé et, si les faits relèvent de la mauvaise foi évidente ou de la récidive, faire l'objet d'une observation voire d'une demande de sanction disciplinaire ou d'une demande de suppression de cette affectation nominative.

Entretien et propreté du véhicule

Le conducteur est responsable de son véhicule, notamment en ce qui concerne son entretien et sa propreté générale. Dans ce cadre, l'entretien préventif est la règle, l'indisponibilité pour problème mécanique l'exception. Entretien et propreté du véhicule sont des principes élémentaires. Vous représentez l'établissement.

Transport de personnes

Le véhicule n'a pas vocation à transporter des personnes étrangères au service.

Les 80 heures

En ce qui concerne les affectations nominatives, aucune réduction des 80 heures de travail supplémentaire au prorata temporis d'une indisponibilité de véhicule, quelle que soit la durée, ne sera prise en compte.

Sanctions

Toute constatation d'utilisation d'un véhicule en dehors des règles prévues au sein du Corps départemental fera l'objet d'une observation écrite et l'engagement d'une procédure disciplinaire pourra être envisagé.



LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

RECRUTEMENT

> CIVIL

- Jérôme TACCONI
Adjoint administratif de 2^{ème} classe
Non titulaire 6 mois
Affectation au SSSM - Vallauris
Au 01/10/2009

MOBILITÉS INTERNES

- Jean-Luc GIACOBI
Commandant de SPP au GT Centre
Affectation au GT Sud en qualité
d'Adjoint au Chef de GT
Au 01/10/2009

- Jean-Michel SALUZZO
Commandant de SPP au GF Prévision
Affectation au GT Centre en
qualité d'Adjoint au Chef de GT et
responsable du pôle « soutien à
l'organisation opérationnelle »
Au 01/10/2009

- Nicolas SENNI
SPP au CIS Contes (GT Nord)
Affectation au CIS Nice Saint Isidore
(GT Sud)
Au 01/10/2009

RÉINTÉGRATION

- Bastien MORETTO
Caporal de SPP en position de
disponibilité depuis le 01/04/2009
Réintégration au CIS Nice Magnan
(GT Sud) au 01/09/2009

DEMANDE DE DISPONIBILITÉ

- Lionel PETRALI
Technicien supérieur Chef au GF
Informatique
Demande de disponibilité à compter
du 01/10/2009 pour une durée d'un an

RETRAITE

- Hubert MONCHABLON
Agent de maîtrise territorial au
Service cuisine - CIS Cagnes-sur-mer
(GT Centre)
En poste depuis le 01/01/1991
Départ en retraite le 01/10/2009

MUTATIONS

- Yves AUBERIX
Sergent de SPP au CIS Nice Saint

Isidore – GT Sud
Mutation au SDIS 74 (Haute-Savoie)
le 01/10/2009

- Gérald FORISSIER
Caporal de SPP au CIS Antibes
GT Centre
Mutation au SDIS 42 (Loire) le
01/10/2009

Nécrologie

Nous déplorons le décès du Sapeur Lionel COLLIN, SPV affecté au CIS Lucéram, survenu le 27 octobre dernier. La cérémonie officielle d'hommage s'est tenue le samedi 31 octobre. Lionel COLLIN a été cité à l'Ordre de la Nation.

Vous pouvez également retrouver votre brève d'INFO6 en couleur sur l'Intranet ou sur notre site Internet www.sdis06.fr !
Pour vos suggestions, commentaires ou thèmes que vous souhaitez aborder, n'hésitez pas à contacter **Me Delphine PODSIEDLIK** par mail : dpodsiedlik@sdis06.fr

SDIS06 Service Départemental d'Incendie et de Secours - 140, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 99 - 06271 Villeneuve Loubet cedex - contact@sdis06.fr

Réalisation : GF Communication - Communication interne/SDIS 06 - **Crédits photos** : Cellule Photographie du SDIS 06 - J-G. Bouillon/SDIS06 - G. Durbas/SDIS06
Imprimé sur papier recyclable

